

Traduction en directives de gestion des recommandations du Document d'Objectifs

- Concernant les **Forêts alluviales à aulnes glutineux et frênes communs (91E0)**, il est indispensable de maintenir les essences du cortège, c'est-à-dire, **l'aulne glutineux en grande partie et le frêne commun**, dans l'étage dominant. Concernant le sous-étage, il faut préserver le groseillier rouge, la viorne obier, le saule et le sureau noir ainsi que le cortège herbacé. Il faut exclure toutes introductions résineuses (inadaptées de toute façon...).

Cette habitat est rare et généralement peu accessible, il représente de petites surfaces, et doit au maximum être conservé. Ces forêts alluviales jouent un rôle de régulateur de débit des eaux, de protection des berges face à l'érosion et d'épurateur efficace des eaux. Ces stations sont souvent riches en éléments minéraux mais l'engorgement fréquent représente une réelle contrainte.

Transformation du peuplement :

- La régénération naturelle est difficile à mener, il faut néanmoins privilégier les semis issus de franc-pied (longévité plus grande et mieux conformés), éviter les coupes rases, et préférer les régénérations par petites surface (montée de la nappe, envahissement)

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux

- Les types à privilégier sont la futaie régulière ou non, à dominance d'aulnes accompagnés de frênes voir d'érables sycomores, ormes champêtres ou chênes pédonculés
- Une gestion dynamique, soit des éclaircies avec un prélèvement de 25% du volume tous les 5 ans. Il faut aussi réaliser des éclaircies assez fortes autour du cours d'eau pour permettre une arrivée de lumière importante et donc favoriser la faune et la flore aquatique. Certaines essences peuvent être taillées en têtards
- Il faut maintenir la végétation arbustive

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Les exploitations sont souvent handicapées par la faible portance du sol. Il sera donc nécessaire de privilégier des engins à câble.
- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Si passage d'un cours d'eau, récolter les arbres susceptibles de ralentir le débit en cas de chute.

Il est possible de rencontrer des habitats intra forestiers du type « pelouses sèches sur calcaire », « mégaphorbiaies », « landes sèches », « landes humides atlantiques à bruyère à quatre angles », « tourbières acides à sphaignes »...Il est préférable de ne pas boiser ces habitats et même d'essayer de contrôler la régénération naturelle s'y installant. Il faut proscrire le dépôt de déchets et la pratique du tout terrain. Dans certain de ces habitats, il faut éviter l'utilisation de produits agropharmaceutiques, l'amendement calcaire ou magnésien. Il est possible de réaliser des débroussaillages dans certain habitat à des périodicités adaptées.

Bibliographie

- **CRPF de Normandie**, *Guide de reconnaissance et de gestion des habitats et espèces en forêt normande*, 2008, 28 pages
- **Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « habitats forestiers »*, La documentation française, 2001, 339 pages
- **Documents d'objectifs** de chaque site